



Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél : 03.21.61.30.80

A 2025-158

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE

Modification de l'arrêté A 2025-040

portant sur

Autorisation.

Réglementation du stationnement et de la
circulation. 41^{ème} Rallye de La Lys

Le 19 avril 2025

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier présenté par M FOURNEZ Laurent, président du Lys Auto Racing, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une épreuve de vitesse dite « LA BIETTE » sur le territoire d'Isbergues (parcours produit à l'appui de la demande).

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'épreuve automobile « 41^{ème} Rallye de La Lys », une épreuve de course de vitesse doit se dérouler le samedi 19 avril 2025 de 12H25 à 22h et qu'il importe de prendre des mesures nécessaires pour prévenir des accidents en réglementant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux ayant un rapport direct avec le Rallye de la Lys seront interdits rue du Moulin de Berguette et une partie de la rue des écoles, le samedi 19 avril 2025 de 7 heures à 22 heures.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs du Rallye de La Lys et la mise en place des signaleurs sera sous leur responsabilité.

Article 3 : La ville d'Isbergues décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **19 AVR. 2025**

Le Maire,


David THELLIER

19 AVR. 2025

Publié le